

ASSEMBLÉE NATIONALE

DROIT À L'AIDE À MOURIR - (N° 2773)

N° AS354

AMENDEMENT

présenté par
Mme Gruet, M. Ray, M. Tryzna, Mme Colin-Oesterlé et Mme Bonnivard

ARTICLE 6

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.